



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison des loisirs

PRESENTS

Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, MARC, EVEN, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

PROCURATIONS

Mme FIERLEJ procuration à M. JUMEL,
M. LOUBEAU procuration à Mme TRIAES,
Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA,
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE

ABSENTS

SECRETAIRE

Mme TRIAES

ORDRE DU JOUR

- 1- Débat d'Orientations Budgétaires 2020,
- 2- Affectation des résultats de l'exercice 2019,
- 3- Vote du budget primitif 2020.

Questions diverses

Date de la convocation : 03 juillet 2020

Date d'affichage : 16 juillet 2020

Nombre de membres du conseil municipal: 29

Transmission en sous-préfecture : 15/07/2020

En exercice : 29

Présents : 25 + 04 procurations

Votants : 29

La réunion a débuté à 20 heures 30 en présence d'un public restreint compte tenu des circonstances sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme TRIAES en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	29
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire explique que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020 sera soumis au vote ultérieurement compte tenu du délai rapproché entre les 2 séances.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2020 :

M. le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 portant administration territoriale de la République (loi ATR) a institué le principe d'un DOB préalable au vote du budget.

Et que la loi « NOTRe » précise notamment qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante lors du D.O.B.

M. le Maire précise qu'un rapport d'orientations budgétaires 2020 a été transmis à chaque membre du conseil municipal.

Il donne ensuite la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances, pour une présentation, suivie d'un échange.

M Meyer indique que la présentation d'aujourd'hui est une retranscription du rapport qui a été transmis.

Il débute en évoquant le contexte national en précisant que la pandémie de la COVID 19 a durement touché l'économie nationale comme internationale, et va provoquer une chute d'environ 11% du PIB en 2020 avec un déficit annoncé, cette année, de 222 milliards contre 72,8 en 2019. Cette situation a conduit l'état à élaborer un plan de soutien massif de l'économie à hauteur de 476 Milliards.

Le second grand axe du contexte national est la réforme de la fiscalité territoriale, avec la poursuite de la suppression de la TH et en parallèle les dotations aux collectivités globalement assez stables.

M. Meyer indique qu'il est difficile aujourd'hui de connaître l'évolution mais il est certain que l'impact sera très sévère et il y aura nécessairement des répercussions pour tout le monde.

M. Meyer aborde ensuite le contexte local, mentionnant une évolution de population assez linéaire, avec 180 à 200 habitants de plus par an en moyenne. Cette évolution sert à établir les dotations de la commune.

En parallèle, il présente la courbe des dépôts de permis de construire. Dans l'attente de l'ouverture de la station d'assainissement intercommunale, le nombre de permis était d'environ 15 par an, très faible. Avec l'ouverture de la station, environ 56 permis de construire sont attendus. La commune retrouverait donc une certaine dynamique. Cette projection ne tient pas compte du contexte économique et notamment de l'impact sur l'entreprise Airbus. Aussi, du fait de ce contexte, le budget a été envisagé avec prudence en minorant les recettes et majorant les dépenses.

Concernant le bilan 2019, le résultat global de clôture est excédentaire avec près d'1,3 million.

Ce résultat est plutôt positif et similaire globalement depuis 2013. Cet excédent doit servir à l'autofinancement pour les projets d'investissements. A noter que le résultat est assez élevé depuis 2013, cela s'explique par la clôture des budgets annexes notamment le budget du lotissement des Magnolias qui a dégagé depuis 2013 a peu près 2,4 millions. La dernière tranche clôturée en 2016 a permis de dégager 469 000 €.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmentent progressivement en rapport avec l'évolution de la commune, en revanche on note en 2019, une évolution de dépenses de 6% contre 3% d'évolution des recettes. M. Meyer rappelle que l'Etat a fixé un objectif d'évolution à 1,2% des dépenses de fonctionnement par an et dont l'évolution nécessitera une attention particulière. Deux postes seront à surveiller particulièrement, les charges à caractère général et le chapitre personnel qui évoluent de plus de 10% en 2019. Les raisons de ces évolutions sont en cours d'études, mais il n'est pas envisageable pour l'avenir de maintenir une telle évolution sur ces deux postes majeurs.

Ces évolutions viennent amputer la capacité d'autofinancement des projets d'investissements. D'autre part, l'évolution des dépenses plus importante que les recettes poserait des difficultés à terme. Il est donc nécessaire de comprendre les raisons de ces évolutions pour les limiter à l'avenir.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit du bilan 2019 et que si le résultat global paraît bon, des détails montrent des évolutions inquiétantes de certains curseurs. Il est important de prendre les mesures pour rester dans le cadre qui est fortement recommandé aux collectivités. Il souhaite aussi expliquer la manière dont les informations ont été remontées à l'équipe majoritaire, avec la mise en place de l'équipe municipale le 26 mai dernier et une échéance extrêmement rapide pour la conception du DOB et du budget.

Habituellement, le vote du budget a lieu au plus tard le 15 avril, le contexte sanitaire a donc extrêmement limité l'amplitude de travail de la nouvelle équipe majoritaire alors que le budget doit être voté au plus tard le 30 juillet.

M. Meyer indique que les recettes ont évolué de 2,86%. Les deux principaux pourvoyeurs sont la fiscalité et les dotations. Celles-ci sont en augmentation au-delà de l'inflation. Ces hausses sont essentiellement liées à l'évolution de la population et des bases fiscales qui mécaniquement apportent plus de produits.

Au niveau des recettes, une ligne interpelle particulièrement : les atténuations de charges qui correspondent aux remboursements des arrêts maladie. Cette situation alerte particulièrement et un travail sera mené afin d'en connaître les raisons afin d'essayer de les limiter.

Un autre point à mettre en évidence concerne les excédents. La courbe montre des pics liés aux clôtures des budgets annexes qui ont apporté à l'équipe municipale précédente des recettes supplémentaires conséquentes à hauteur de 2,4 million sur la période de 2014 à 2017. En parallèle, les dépenses d'investissements ont diminué de moitié sur le dernier mandat, malgré les excédents générés tous les ans. D'autre part, l'essentiel des dépenses a été mené sur très peu de postes : la Plaine des Sports, l'extension de l'école de Génibrat amorcée en 2013 et l'aménagement du centre bourg pour l'essentiel.

En 2019, les dépenses d'équipements se sont élevées à 1,759 million d'euros dont la moitié pour le Centre Bourg et des sommes beaucoup moins importantes consacrées aux bâtiments et à la voirie.

En parallèle, la dette a sensiblement augmenté de 2008 à 2015 par la souscription automatique de prêts. Globalement, l'ensemble de ces prêts même s'ils ont été amortis font que l'annuité est restée constante. Il s'agit de 29 prêts à rembourser dont 10 ont une échéance supérieure à 2030. L'annuité se décompose d'environ 500 000€ de capital et 153 000€ d'intérêts. Sur la période 2014-2019, l'annuité est en légère augmentation du fait du prêt contracté de 500 000€ en 2018.

Plutôt que d'utiliser l'indicateur de dette par habitant comparé aux villes de la même strate de population, M. Meyer propose un comparatif avec les communes alentours. Globalement, la dette par habitant est de 753€ contre 890€ pour la strate de population mais la commune de Fontenilles présente un endettement deux fois supérieur aux communes voisines.

Mme Monfraix trouve que la comparaison n'est pas pertinente, notamment par rapport à la commune de Lias qui compte 500 habitants, soit plus de 10 fois moins que Fontenilles.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas de comparer les communes différentes mais de relever l'endettement moyen sur notre bassin de vie. Comparer Fontenilles à une autre commune de 6000 habitants située dans un autre secteur géographique, qui n'est pas dans le même contexte économique et démographique ne paraît pas plus judicieux.

M. Meyer rappelle que l'indicateur de la strate est une moyenne et il ne se satisfait pas d'être dans la moyenne et souhaiterait faire partie des meilleurs. Il rappelle que les remboursements conduisent à une réduction des capacités d'autofinancement. En conclusion, des efforts seront menés pour arriver à la hauteur des communes voisines. Pour obtenir ce niveau, il convient de ne pas prendre de nouveaux prêts avant au moins 2023/2024.

M. Meyer indique qu'après un mois de prise de fonction en tant que responsable des finances de la commune, il est difficile de maîtriser tous les paramètres, toutefois la situation actuelle est relativement bonne, même si certaines lignes sont autant de signaux d'alerte. La situation globale a permis de mener un des axes stratégiques de la nouvelle équipe municipale, en diminuant les taux d'imposition. En effet, il trouve que le niveau d'excédent depuis plusieurs années ne nécessitait pas d'augmenter les taux d'imposition d'autant que les bases fiscales restaient assez dynamiques.

En revanche, face aux augmentations conséquentes des charges, il est important de travailler à limiter ces évolutions. Cette stratégie passe notamment par la rationalisation des divers contrats de la collectivité. En effet, les contrats sous traités ont augmenté les charges alors que la logique voudrait que la sous-traitance les fasse diminuer. Un travail sera mené afin de rationaliser ces contrats et être plus transparents.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera publié. Il a été rédigé de manière à ce qu'il puisse être lu et compris par le plus grand nombre. Les documents financiers doivent être accessibles et seront communiqués très régulièrement.

Outre la transparence, un autre axe de la stratégie municipale sera de réduire l'endettement. Même si beaucoup d'inconnues subsistent à ce jour, autant que possible il ne sera pas fait recours à l'emprunt.

Pour 2020, 85% des recettes sont constituées par la fiscalité et les dotations. M. Meyer explique que globalement les dotations ont augmenté tous les ans. Cette année l'augmentation de dotation est de 8% alors que l'inflation est de 1%.

L'autre composante des recettes est la fiscalité. Tous les ans les taux ont été augmentés alors que les bases fiscales restaient assez dynamiques en moyenne de 3,5% sur le dernier mandat. L'équipe municipale a donc pris la décision de baisser de 1,49% les taux cette année.

M. le Maire précise qu'il est important de maîtriser les dépenses afin de ne pas utiliser le mécanisme trop facile d'augmentation des taux. La baisse qui a été votée a pour objectif de minimiser la pression fiscale sur les foyers fontenillois car parallèlement les bases fiscales continuent d'augmenter mécaniquement avec la population.

Il souligne qu'en parallèle, les dotations ont augmenté régulièrement contrairement au discours longtemps entendu de la baisse des dotations par l'Etat. Toutefois, la crise sanitaire à laquelle s'ajoute la crise économique aura prochainement des impacts, peut-être pas en 2021, mais obligatoirement pour toutes les collectivités en 2022, et il est probable que les dotations diminuent ainsi que les contributions des entreprises notamment. Ce sont des éléments en prendre en compte, il sera donc nécessaire d'être très prudents dans la prospective.

Mme Monfraix demande si une hausse de fiscalité a été votée à la Communauté de communes.

M. le Maire indique que les taux ont été maintenus lors du vote du budget en février.

Cf. note de synthèse Conseil Communautaire du 6 février 2020

M. Meyer indique que les recettes fiscales devraient être de 2,4 millions cette année, soit près de 1/4 des recettes. L'autre élément concerne l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité. Il rappelle qu'une partie de la fiscalité a glissé vers l'EPCI en 2012. La CCGT perçoit environ 1,8 million de fiscalité de Fontenilles, desquels sont déduites les dépenses réalisées par la CCGT pour Fontenilles. Le solde est restitué à la commune. Cette année, 642 000€ devraient être reversés, soit 14% des recettes communales.

Cette année les dépenses prévues évoluent de 10%, en raison des régularisations de poste fluide pour 23 000 €, d'une étude financière de 45 000€ pour la sortie de la CCGT vers le Muretain Agglomération lancée par l'équipe sortante, 34 000 € de dépenses liées au COVID et 11 800 € liés aux frais d'installation du distributeur automatique de billets, soit un total de dépenses supplémentaires de 114 000€. En occultant ces dépenses exceptionnelles, les charges diminuent de 1.23%, ce qui est l'objectif recherché.

L'autre facteur important des dépenses sont les charges de personnel. L'évolution est à nouveau subie en fonction d'un certain nombre de facteurs détaillés dans le rapport. L'augmentation envisagée est de 209 000€, loin de l'objectif envisagé.

Le recul n'a pas permis encore d'identifier toutes les causes de cette évolution mais afin de prévoir les actions à engager pour l'enrayer, il a été décidé de solliciter un audit financier de façon à bien comprendre quels sont les leviers envisageables de manière à être plus conforme à l'objectif fixé pour les collectivités locales de 1.2% d'évolution.

Suite à une question de Mme Monfraix, M. Meyer explique que l'audit sera demandé à l'ATD.

Enfin, M. Meyer décline le programme d'investissement 2020. Depuis le début de l'année, seulement 211 000 € ont été engagés en raison des circonstances exceptionnelles. Le contrat cadre signé avec le département et la région s'impose aujourd'hui à l'équipe majoritaire. Il sera étudié et certains arbitrages seront opérés, mais l'objectif affiché est de ne pas perdre de subventions. Il ne reste que 6 mois pour engager le programme d'investissement prévu à hauteur d'1,313 million d'euros, ce dernier est inférieur aux années précédentes mais reste peut-être encore un peu ambitieux dans les délais impartis. Les sommes seront de toute manière reportées sur l'exercice suivant. M. Meyer montre la répartition avec un gros effort porté sur la voirie et les réseaux.

Mme Monfraix demande si la liste précise des investissements peut être communiquée.

M. Meyer indique qu'elle sera communiquée mais rappelle qu'il s'agit d'un budget primitif, donc d'une prévision. Mme Triaes précise que les opérations sont chiffrées dans la maquette budgétaire transmise avec l'ordre du jour du Conseil municipal. Il y a des enveloppes prévues mais la définition précise des opérations à inclure dans ces enveloppes est encore en cours de construction. Les dépenses seront affectées au fur et à mesure et présentées en Conseil municipal.

Le rapport se conclut sur la situation de la Communauté de Communes dont le DOB a été communiqué. Leur épargne nette est satisfaisante avec un taux d'endettement faible qui permet d'aborder la période 2020-2025 de façon sereine. Toutefois, leur rapport indique que cet optimisme pourrait être remis en question avec le départ de Fontenilles, qui aurait un impact sur l'épargne nette. Cette remarque tend à indiquer que la contribution de Fontenilles génère en partie l'épargne de la CCGT. Il est évident qu'une étude plus poussée doit être menée avec des chiffres précis sur les impacts d'un départ et effectuer le meilleur choix pour la commune, rester dans la CCGT, rejoindre la Save au Touch ou le Muretain Agglo. Les éléments ne sont pas assez précis actuellement mais ils seront communiqués en toute transparence pour prendre une décision en concertation avec les Fontenillois.

M. le Maire indique qu'un groupe de travail composé d'élus volontaires sera créé en septembre pour étudier le sujet très sensible de l'intercommunalité. Il souhaite démarrer ce travail rapidement à la rentrée.

L'impact fiscal a déjà été évalué, l'impact sur les charges reste à mener et ces éléments seront étudiés avec tous les élus qui le souhaitent.

Mme Vitrice remercie pour le travail mené, elle salue les objectifs de transparence et de désendettement affichés dans le débat d'orientation budgétaire, mais elle signale que le document présente des erreurs, des contradictions et des incohérences. Elle note qu'il y a beaucoup de corrélations entre emprunts d'investissement et excédents de fonctionnement et souhaiterait plus de précisions sur ce lien.

D'autre part, le rapport estime le niveau d'investissement faible sur la période précédente et en parallèle reproche un déficit de la section d'investissement en 2019 qui pourrait pénaliser les ressources disponibles pour 2020. Elle souhaite savoir comment l'équipe majoritaire compte équilibrer entre le déficit et le défaut d'investissement.

D'autre part, elle note que la dette sera réduite et en même temps qu'elle sera stabilisée. Elle souhaite des précisions sur ce point. Elle revient sur le ratio de dette par habitant. Elle souligne que ce ratio n'est pas un bon indicateur de santé financière mais que lorsqu'il faut négocier avec les banques c'est l'épargne nette qui est prise en compte, c'est à dire la capacité d'autofinancement de la collectivité. Or l'épargne nette de la commune est bonne depuis plusieurs années et elle demande d'être vigilant à porter des jugements un peu hâtifs.

Concernant l'excédent et les prêts, M Meyer explique qu'au moment où l'excédent approche les 2 millions, la contractualisation d'un prêt de 500 000€ ne paraissait pas pertinente. L'excédent induit la capacité d'épargne, c'est à dire d'autofinancement et le choix de faire un prêt plutôt que d'utiliser cet excédent paraît surprenant.

Concernant la stabilisation de la dette, cela consiste à ne pas faire de prêt nouveau et pour la réduire, il est envisagé de renégocier des prêts. La possibilité n'est pas encore connue mais il s'agit de l'objectif, notamment au vu des taux des prêts communaux par rapport aux taux actuels. M. Meyer explique qu'il ne sait pas si cela sera possible mais il s'agit du prochain dossier qui sera mené.

Concernant la dette par habitant, il rappelle qu'il s'agit d'un indicateur parmi d'autres. Il souligne que cet indicateur pour la commune a diminué avec les années, mais ce n'est pas parce que la dette a diminué mais parce que la population a augmenté. La dette elle-même est restée stable.

Pour le niveau d'investissement faible, M. Meyer précise qu'il s'agit d'un constat concernant la réduction de moitié des investissements sur le dernier mandat par rapport au précédent. Quant au déficit, il s'agit là aussi d'un constat, et ce déficit de 200 000€ devra bien être comblé en 2020 avant de pouvoir engager de nouvelles dépenses.

M. le Maire prend note des observations formulées par Mme Vitrice, mais regrette que ses affirmations d'erreurs sur le DOB et le Budget n'aient pas été étayées d'exemples concrets.

Il indique qu'une commission Finances sera également créée en septembre. Il souhaite que les dossiers puissent être communiqués et discutés en toute transparence et non trois jours avant le vote du budget comme cela a pu être le cas précédemment.

Enfin M. le Maire remercie l'assemblée pour ces échanges et rappelle que le DOB n'est pas soumis au vote.

2- Affectation des résultats 2019 :

En fonction des résultats constatés pour l'exercice 2019 sur le budget principal, M. MEYER propose d'affecter les 1 511 663,51 € d'excédents de fonctionnement comme suit :

→ **Virement à la section d'Investissement (compte 1068) : 810 000,00 €**

→ **Report à la section de Fonctionnement (compte 002) : 701 663,51 €**

VOTE	POUR	22
	CONTRE	00
	Abstentions	07 A.DEGEILH, L.DOLAGBENU, F.VITRICE, T.MONFRAIX, P.CHONG KEE, M.ABELLA, P.SANDOVAL

3- Vote du budget primitif 2020 :

M. MEYER donne la parole à Mme Martinez, Directrice financière qui expose les chiffres du budget par chapitres.

Section de fonctionnement : dépenses

Chap	Objet	CA 2019	BP 2020	Evol BP20/CA19
011	Charges à caractère général	1 239 751 €	1 339 712 €	8,06%
012	Charges de personnel	2 542 908 €	2 660 000 €	4,60%
014	Atténuations de produits	229 909 €	230 000 €	0,04%
65	Autres charges de gestion courantes	268 431 €	275 372 €	2,59%
66	Charges financières	144 596 €	140 653 €	-2,73%
67	Charges exceptionnelles	25 053 €	52 240 €	67,65%
022	Dépenses imprévues	€	472 895 €	
023	Virement à section d'Investissement	€	400 000 €	
042	Opérations d'ordre entre section	273 599 €	275 000 €	0,51%
	TOTAL DES DEPENSES	4 724 246 €	5 845 872 €	23,74%
	Dépenses réelles de l'exercice	4 450 647 €	4 697 977 €	5,56%

Mme Martinez souligne l'importante augmentation de la subvention allouée au CCAS qui traduit une volonté de politique sociale forte.

Elle indique que les subventions accordées aux associations ont été majorées.

Section de fonctionnement : recettes

Chap	Objet	CA 2019	BP 2020	Evol BP20/CA19
013	Atténuation de charges	210 524 €	140 000 €	-33,50%
70	Produits des services	478 130 €	378 600 €	-20,82%
73	Impôts et taxes	3 327 198 €	3 187 012 €	-4,21%
74	Dotations et participations	1 265 818 €	1 395 496 €	10,24%
75	Autres produits de gestion courante	14 775 €	10 100 €	-31,64%
76	Produits financiers	0 €	0 €	
77	Produits exceptionnels	39 045 €	0 €	-100,00%
042	Opérations d'ordre entre section	91 355 €	33 000 €	-63,88%
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	5 426 843 €	5 144 208 €	-5,21%
	Recettes réelles de l'exercice	5 335 489 €	5 111 208 €	-4,20%
002	Résultat de fonctionnement reporté	809 066 €	701 664 €	-13,27%
	TOTAL DES RECETTES	6 235 909 €	5 845 872 €	-6,25%

M. Meyer rappelle la volonté de minorer toutes les recettes par prudence.

Section d'investissement : dépenses

Chap	Objet	CA 2019	BP 2020	Evol BP20/CA19
16	Emprunts et dettes assimilées	523 800 €	483 626 €	-7,67%
20	Immobilisations incorporelles	4 950 €	34 000 €	445,47%
21	Immobilisations corporelles	312 318 €	710 270 €	127,42%
23	Immobilisations en cours	1 389 116 €	548 570 €	-60,51%
27 €	Autres immobilisations financières	-€	2 000 €	
020	Dépenses imprévues	-€	125 253 €	
040	Opérations d'ordre entre section	91 355 €	33 000 €	-63,88%
	<i>dont travaux en régie</i>	52 935 €	20 000 €	-62,22%
041	Opérations patrimoniales	76 999 €	-€	-100,00%
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	2 398 538 €	1 936 719 €	-19,25%
	Dépenses réelles de l'exercice	2 230 185 €	1 762 466 €	-20,66%
	Dépenses d'équipement (<i>y compris tvx en régie</i>)	1 759 320 €	1 312 840 €	-25,78%
001	Résultat d'invest reporté	-€	162 490 €	
	TOTAL DES DEPENSES	2 398 538 €	2 099 209 €	-12,48%

M. le Maire fait un zoom sur les dépenses par thèmes.

Opération	Libellé opérations	montants proposés
123	Pool routier	270 970 €
128	Local Vétérinaire	150 000 €
27	Maison des loisirs	70 000 €
107	Acquisitions/travaux locaux école LAF	54 000 €
126	Maison citoyenne	50 000 €
64	Sécurité incendie	43 000 €
124	Centre Loisirs	32 200 €
82	Acquisitions/travaux locaux école GEN	26 400 €
129	DAB	25 000 €
125	Renouvellement parc informatique	21 700 €
122	Centre bourg	12 500 €

Il souligne que les travaux de la toiture de l'EMC non achevés par l'ancienne équipe vont engendrer des frais supplémentaires par rapport aux travaux déjà inscrits.

L'ancien local vétérinaire acquis par l'équipe sortante en 2018 va nécessiter des travaux de sécurisation, la toiture est en train de s'effondrer, un arrêté a d'ailleurs été pris.

Section d'investissement : recettes

Chap	Objet	CA 2019	BP 2020	Evol 19/18
13	Subventions d'investissement	469 953 €	245 209 €	-47,82%
16	Emprunts et dettes assimilées	-€	- €	
204	Sub d'équipements versées	-€	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	968 903 €	1 175 000 €	21,27%
	<i>dont excédent de fonctionnement capitalisé</i>	800 000 €	810 000 €	1,25%
024	Produits des cessions	-€	4 000 €	
021	Virement de la section de fonct	-€	400 000 €	
040	Opérations d'ordre entre section	273 599 €	275 000 €	0,51%
041	Opérations patrimoniales	76 999 €	- €	-100,00%
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 789 453 €	2 099 209 €	17,31%
	Recettes réelles de l'exercice	1 438 856 €	1 424 209 €	-1,02%
001	Résultat d'invest reporté	446 595 €	- €	-100,00%
	TOTAL DES RECETTES	2 236 048 €	2 099 209 €	-6,12%

M. le Maire invite l'assemblée à passer au vote.

Le Conseil Municipal vote en premier lieu, à l'unanimité des membres présents, le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2020.

M. Suc, Mme Pegues et Mme Tardieu n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à un bureau associatif

Mme MONFRAIX demande quels critères ont été utilisés pour les attributions de subventions.

Mme DASSENOY, élue au Sport, précise qu'il a été décidé de reconduire au minimum les subventions de l'année dernière et de les majorer en raison de la crise sanitaire.

M. le Maire ajoute que l'équipe majoritaire a disposé de peu de temps et peu d'éléments pour porter une étude plus ciblée. Toutefois les recettes étant en baisse du fait de la crise, il a veillé à ce qu'une attention soit portée dans le sens d'une hausse des subventions à toutes les associations fontenilloises.

Un travail sera par la suite mené par la Commission associations.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2020 de la commune qui s'élève à :

5 845 872,00 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement :

(24 Pour – 5 refus de vote : A. Degeilh, L. Dolagbenu, F. Vitrice, M. Abella, P. Sandoval)

2 099 209,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement :

(22 Pour - 2 Abstentions : T. Monfraix, P. Chong Kee - 5 Refus de vote : A. Degeilh, L. Dolagbenu, F. Vitrice, M. Abella, P. Sandoval)

Mme VITRICE annonce le refus de vote du budget de l'équipe Fontenilles Ensemble suite à des incohérences sur les documents budgétaires.

M. le Maire l'invite la prochaine fois à écrire pour signaler ses observations car aucun exemple concret d'incohérence n'a été apporté ce soir.

M. le Maire remercie M. Meyer, élu aux finances, Mme Lesné, DGS, et Mme Martinez, Directrice financière, pour tout le travail mené, dans un délai aussi court.

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire remercie l'assemblée et le public.

La séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance,

J. TRIAES

M. le Maire,

Christophe TOUNTEVICH